

A l'ensemble de ces données, s'ajoute, quel que soit le cas de figure choisi, le fait qu'avec la **disparition de notre Conseil départemental**, disparaîtront aussi, pour les communes, les subventions d'investissement importantes obtenues jusqu'alors.

Quant aux **compétences exercées** par les intercommunalités, celles-ci seraient globalement **identiques à celles actuelles si nous étions dans le Pays d'Arles**, par contre, elles seraient profondément différentes et **au détriment des communes, si nous intégrions la métropole Aix-Marseille-Provence**.

Par conséquent, avec l'éclairage de l'ensemble de ces éléments d'aide à la décision, nous vous demandons votre avis afin de le porter, via une délibération, auprès de M. le Préfet de Région et de l'ensemble des décisionnaires sur ce dossier.

Vous êtes donc invités à vous exprimer, en répondant à la question suivante

Êtes-vous favorable à l'adhésion de la commune de Verquières :

- 1) à la métropole Aix-Marseille-Provence ?
- 2) au Pays d'Arles ?

Vous pouvez répondre, dès réception de ce courrier et ce jusqu'au lundi 3 décembre prochain inclus,

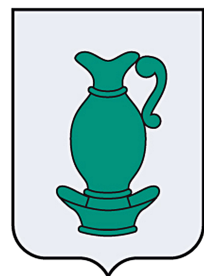
- soit au travers de la page Facebook de la commune : Village de Verquières
- soit en déposant un bulletin dans l'urne mise à cet effet à l'accueil de la mairie, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Sachant que vous aurez compris tout l'intérêt de cette démarche, pour l'avenir de notre commune,

Je vous remercie par avance pour votre précieuse participation,

Je savais pouvoir compter sur vous

Notre maire,
Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE



Mairie de Verquières
Tél : 04.90.90.22.50
Site internet : www.verquieres.com
Email : mairie@verquieres.com

Un « Mot du maire » au sujet de notre avenir au sein de l'intercommunalité



Madame, Monsieur,

Cela fait plusieurs mois que vous entendez des déclarations ou lisez des articles au sujet du devenir de notre Communauté d'agglomération.

Regroupement avec nos voisins du « Pays d'Arles », ... intégration dans la métropole marseillaise, ... disparition du département des Bouches-du-Rhône...

Qu'en est-il vraiment ?

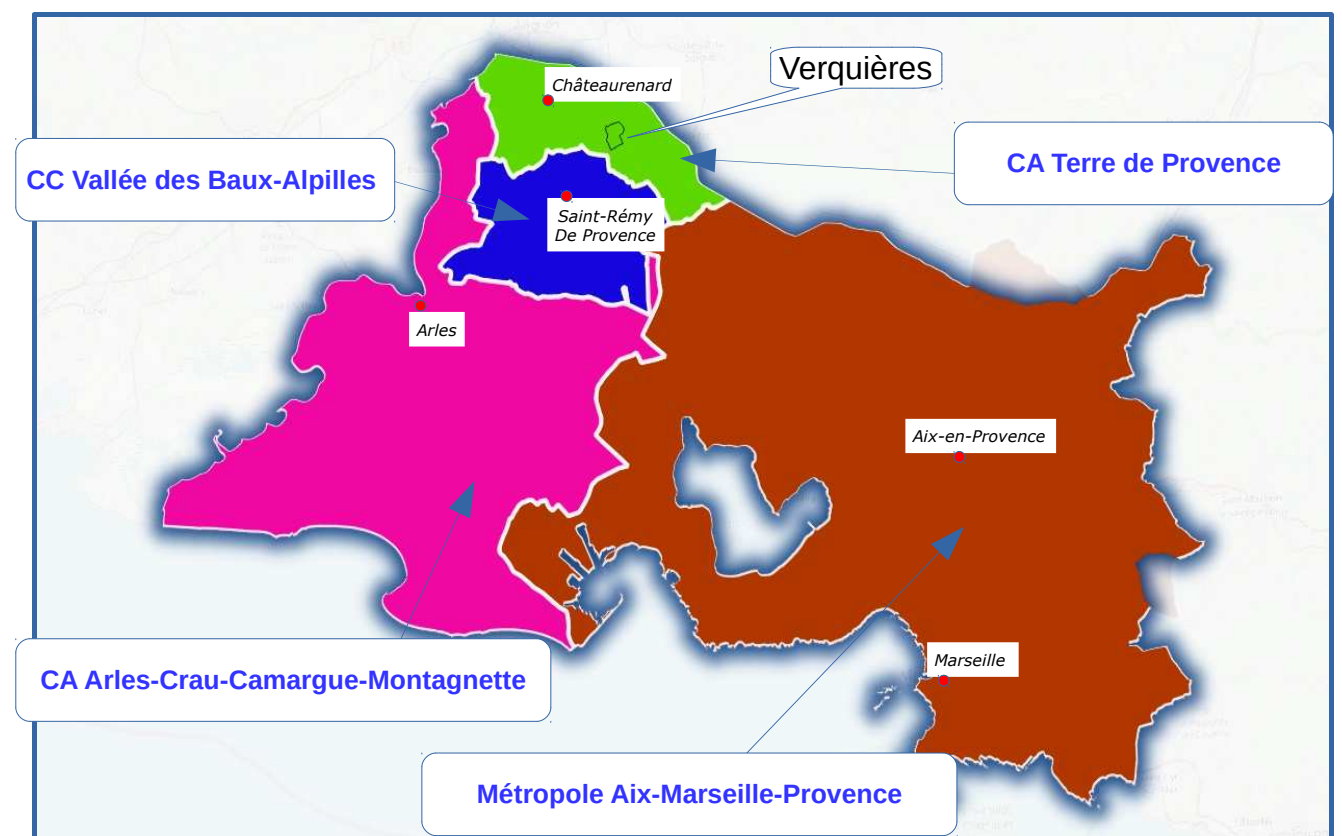
Lors du Conseil municipal du 14 novembre dernier, vos élus ont souhaité, non seulement **vous informer** de la façon la plus objective possible, mais aussi **vous consulter** sur ce sujet d'importance pour notre avenir.

A ce jour, les 119 communes des Bouches-du-Rhône sont regroupées au sein de quatre structures intercommunales.

A l'Est, la métropole Aix-Marseille-Provence, regroupant 92 communes (dont 2 communes du Var et du Vaucluse), autour de Marseille, Aix-en-Provence, Aubagne, Istres, Martigues, Salon de Provence.

A l'Ouest, les 29 communes du Pays d'Arles, organisées au sein de trois collectivités :

- La communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, soit 10 communes autour de Saint-Rémy de Provence.
- La communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, soit 6 communes autour d'Arles.
- **Notre communauté d'agglomération Terre de Provence**, soit 13 communes autour de Châteaurenard.



A ce jour, M. le Préfet de Région a été missionné par notre Premier Ministre afin de lancer une concertation portant sur « le périmètre de la métropole, notamment pour apprécier l'opportunité de procéder à une fusion de celle-ci avec le département des Bouches-du-Rhône ».

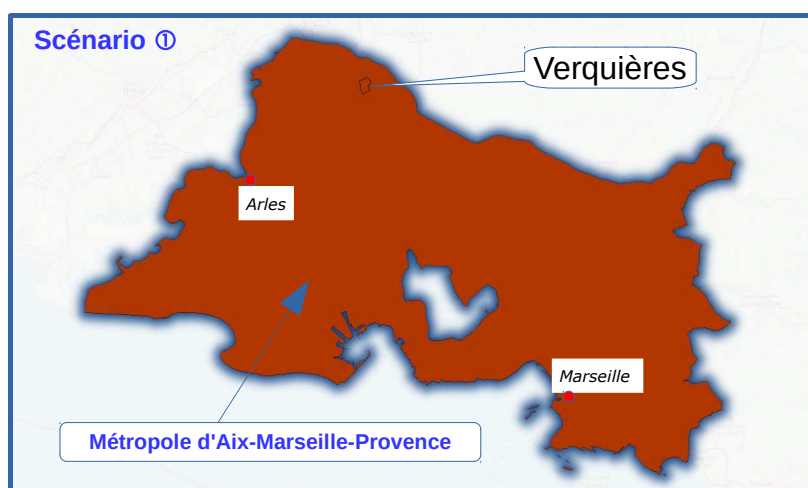
Une telle fusion aura pour conséquence immédiate la disparition du Conseil départemental.

Qui plus est, cela entraînera obligatoirement des bouleversements en termes de gestion de nombreux services publics ainsi que des incidences significatives sur la fiscalité des ménages et des entreprises de notre commune.

Enfin, une telle réforme modifiera votre représentativité au sein de la nouvelle structure dont le siège s'éloignera encore de Verquières.

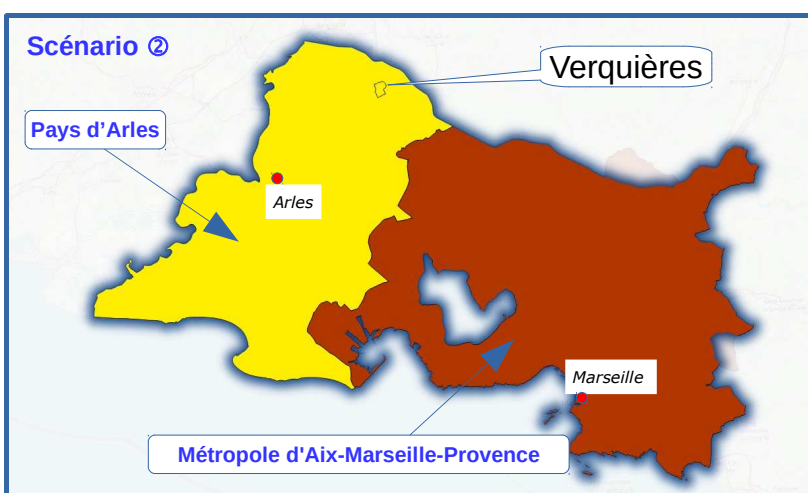
Ainsi donc, le gouvernement proposera un projet de loi au Parlement, avec deux scénarii possibles :

- ① Soit la fusion département/métropole est réalisée à l'échelle de l'ensemble du territoire départemental (Pays d'Arles inclus), pour ne former plus qu'une immense métropole, exerçant à la fois les compétences intercommunales et départementales.



- **121 communes**, représentant plus de 2 millions d'habitants
- **Aucun élu de Verquières** ne siègera dans cette structure d'environ 150 élus
- Aucune commune de moins de 10.000 habitants n'aura de représentant.
- Siège, à Marseille, à **80 km** de chez nous.

- ② Soit cette fusion a lieu sur le seul territoire métropolitain et dans ce cas, les trois intercommunalités du Pays d'Arles se réunissent, indépendamment de la métropole, en une seule collectivité pouvant porter les compétences intercommunales actuelles et celles du département (collèges, routes, aide sociale,...).



- **29 communes**, représentant 180.000 habitants
- **Un élu de Verquières** siègera dans cette structure de 66 conseillers.
- Chaque commune aura au moins un représentant
- Distance Verquières-Arles **40 km**.

Impacts sur la fiscalité des ménages

Taxe d'habitation (base 5 000 € de valeur locative) :

	Taux 2018	Montant Payé
Situation actuelle – Terre de Provence	9,98 %	499,00 €
Verquières dans la métropole	11,54 %	577,00 €
Verquières dans le Pays d'Arles	10,09 %	504,50 €

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

	Taux 2018	Montant Payé
Situation actuelle – Verquières	9,50 %	285,00 €
Verquières dans la métropole	18,10 %	543,00 €
Verquières dans le Pays d'Arles	11,12 %	333,60 €

Taxe foncière sur propriétés bâties (base 3 000 €) :

	Taux 2018	Montant Payé
Situation actuelle – Terre de Provence	0 %	0 €
Verquières dans la métropole	2,35 %	70,50 €
Verquières dans le Pays d'Arles	0 %	0 €

Coût annuel cumulé des 4 taxes précédentes :

	Montant Payé	Différence
Situation actuelle – Verquières	740,46 €	0 €
Verquières dans la métropole	1198,30 €	+457,84 €
Verquières dans le Pays d'Arles	845,18 €	+104,72 €

Taxe foncière sur propriétés non bâties (base 300 €) :

	Taux 2018	Montant Payé
Situation actuelle – Terre de Provence	2,15 %	6,46 €
Verquières dans la métropole	2,60 %	7,8 €
Verquières dans le Pays d'Arles	2,36 %	7,08 €

Eau et Assainissement – Prix au M³ :

Situation actuelle – Verquières	1,63 € HT
Verquières dans la métropole	3,65 € HT
Verquières dans le Pays d'Arles	2,70 € HT

Impacts sur la fiscalité des entreprises

Cotisation foncière des entreprises basée sur les biens soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur la taxe foncière des propriétés non bâties:

Situation actuelle – Terre de Provence	25,67 %
Verquières dans la métropole	30,78 %
Verquières dans le Pays d'Arles	24,44 %

Cotisation minimum des entreprises en fonction du chiffre d'affaires :

	CA < 10 000 €	10 000€<CA<100 000€	100 000€<CA<250 000€	250 000€<CA<500 000€	CA > 500 000 €
Situation actuelle – Terre de Provence	130	259	907	1295	1684
Verquières dans la métropole	157	314	953	1589	1589
Verquières dans le Pays d'Arles	146	205	330	395	469

Ces données financières, issues d'une étude menée par un groupement de trois cabinets spécialisés indépendants, sont irréfutables.